

# L'ENGAGEMENT POUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT

Notre engagement pour le climat et l'environnement est concret. Nous développons les énergies renouvelables sur nos sites et recherchons l'efficacité énergétique et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Nous surveillons de près la qualité de l'eau et de l'air sur nos plates-formes. Nous préservons la biodiversité. Nous partageons nos bonnes pratiques au sein de la communauté aéroportuaire.

## NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2016-2020

P. 31

1

### POLITIQUE ET ENGAGEMENTS

P. 33

2

### ÉNERGIE

P. 35

3

### AIR, ÉMISSIONS, CLIMAT

P. 37

4

### EAU

P. 40

5

### DÉCHETS

P. 40

6

### BIODIVERSITÉ

P. 42

## NOTATION EXTRAFINANCIÈRE SOLLICITÉE 2016

(périmètre Aéroports de Paris SA)



85 88  
2014 2016

## FEUILLE DE ROUTE ENVIRONNEMENT 2016-2020 ET RÉALISATIONS 2017

Objectifs de progrès 2016-2020	Avancement	Principales réalisations 2017	
<b>ÉNERGIE</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer notre efficacité énergétique de 1,5 % par an sur la période 2016-2020 (7 % sur cinq ans).</li> </ul>	✓✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats 2017 : 2,8 %.</li> <li>Poursuite du remplacement des systèmes d'éclairage classique par des LED (aéroports, parkings, aires aéronautiques).</li> <li>Installation de systèmes d'automatisation des lumières pour fournir l'éclairage à la demande.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir notre part d'énergies renouvelables dans notre consommation finale à 15 % en 2020.</li> </ul>	✓✓✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats 2017 : 15,8 %.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> par passager de 65 % entre 2009 et 2020.</li> </ul>	✓✓✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats 2017 : 69,9 %.</li> </ul>	
<b>AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION DURABLES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Certifier 100 % de nos bâtiments immobiliers par un label environnemental (HQE™, BREEAM® ou autre).</li> </ul>	✓✓✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certifications HQE™ et BREEAM® du pavillon d'honneur de Paris-Orly et certification HQE™ du siège social à Paris-Charles de Gaulle.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un référentiel d'aménagement durable pour nos plates-formes aéroportuaires.</li> </ul>	✓✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de la mise à jour du référentiel pour les parties «électricité, eau et déchets».</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour la procédure concernant les sites pollués.</li> </ul>	✓✓✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>La procédure a été réalisée et diffusée aux parties prenantes concernées.</li> </ul>	
<b>AIR, ÉMISSIONS, CLIMAT</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteindre 25 % de véhicules propres (hybrides, électriques, etc.) dans notre flotte de véhicules légers en 2020.</li> </ul>	✓✓✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultat 2017 : 24 % de véhicules électriques et hybrides dans notre flotte de véhicules légers.</li> <li>234 véhicules de service électriques ou hybrides.</li> <li>315 points de recharge sur les plates-formes.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir l'<i>Airport Carbon Accreditation</i> (ACA) niveau 3 en 2020 pour nos trois principaux aéroports.</li> </ul>	✓✓✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACA niveau 3 pour Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget renouvelé en août 2017.</li> <li>Engagement à atteindre la neutralité carbone en 2030 (niveau ACA 3+).</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Limiter les émissions des avions au sol et des matériels et véhicules de piste.</li> </ul>	✓✓✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de la gestion locale des départs à Paris-Orly.</li> <li>Déploiement de prises 400 Hz sur les nouveaux postes au contact.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les actions permettant de réduire les émissions des accès à nos aéroports et des circulations internes (plans de mobilité entreprise et interentreprises).</li> </ul>	✓✓✓✓	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du télétravail.</li> <li>Déploiement de nouveaux outils de visioconférence.</li> <li>Renforcement du réseau de liaisons piétonnes et douces.</li> <li>Mise en service d'une plate-forme numérique innovante de covoiturage dans le cadre du plan de mobilité interentreprises.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Démarrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓✓ En cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓✓✓ Avancé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓✓✓✓ Atteint</li> </ul>

**EAU**

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer de 5 % notre consommation interne d'eau potable par passager en 2020 par rapport à 2014.</li> </ul> |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de 8,9 % en 2017.</li> <li>• Réglage de tous les blocs sanitaires des terminaux de Paris-Orly (diminution de la consommation d'un tiers).</li> <li>• Finalisation du raccordement des blocs sanitaires et des tours aérorefrigérantes au réseau d'eau non potable.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'amélioration de la gestion des pollutions hivernales.</li> </ul>                                |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation des systèmes de ségrégation des eaux glycolées à Paris-Charles de Gaulle.</li> </ul>  |

**DÉCHETS**

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre 45 % de taux de valorisation matière des déchets non dangereux internes en 2020.</li> </ul> |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de valorisation 2017 : 33,1 % (soit une progression de 2,6 points par rapport à 2016).</li> <li>• Poursuite des actions portant sur le tri à la source et le traitement des biodéchets.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre 70 % de taux de valorisation des déchets de chantier en 2020.</li> </ul>                    |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des exigences vis-à-vis des sous-traitants.</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer le service de collecte des biodéchets auprès de 100 % de nos clients en 2020.</li> </ul>     |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation énergétique <i>via</i> la collecte des huiles alimentaires usagées et des biodéchets proposée sur l'ensemble des sites.</li> </ul>   |

**BIODIVERSITÉ**

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir et mettre en œuvre un plan de gestion écologique de nos aménagements.</li> </ul>                       |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préconisation spécifique dans nos guides d'aménagement.</li> </ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude biodiversité pour les projets structurants et pour la totalité de nos aéroports.</li> </ul> |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du schéma directeur « Biodiversité, développement et paysage » de Paris-Charles de Gaulle.</li> <li>• Lancement de la déclinaison pour Paris-Orly et Paris-Le Bourget.</li> <li>• Poursuite des actions d'observation avec Hop' Biodiversité à Paris-Orly et début des observations à Paris-Charles de Gaulle.</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir une diminution de 50 % des consommations de produits phytosanitaires entre 2008 et 2020.</li> </ul>  |  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une étude sur les consommations des produits phytosanitaires dans les aéroports parisiens de 2008 à 2017.</li> <li>• Consolidation du passage au zéro produit phytosanitaire à Paris-Orly et démarche de réduction à Paris-Charles de Gaulle.</li> </ul>   |

Démarrage     
 En cours     
 Avancé     
 Atteint

1

## POLITIQUE ET ENGAGEMENTS

### Notre ambition

Dans un contexte législatif, réglementaire et politique renforcé, nous mettons en œuvre, depuis plus de vingt ans, une politique environnementale et énergétique volontariste, notamment en matière de lutte contre les dérèglements climatiques et d'amélioration de la qualité de l'air. Seul groupe aéroportuaire européen majeur à se soumettre à une notation extrafinancière sollicitée, nous nous sommes fixé pour objectif d'atteindre une note globale de 83/100 en 2020, soit une progression de 5 points par rapport à la notation 2014. Pour le domaine « Environnement », la maison mère Aéroports de Paris SA a obtenu en 2016 88/100 soit 3 points de mieux qu'en 2014.

Notre politique environnementale est systématiquement révisée dans le cadre de nos plans stratégiques quinquennaux, dont le dernier couvre la période 2016-2020.

### Trois principes

Signée par notre président-directeur général en décembre 2015, notre politique environnementale et énergétique s'inscrit dans le paquet européen énergie climat 2020 pour la lutte contre les dérèglements climatiques. Elle amplifie notre collaboration avec l'ensemble de nos parties prenantes. Elle se conforme aux trois objectifs de notre plan stratégique 2016-2020 : « optimiser, attirer, élargir ».

**1 – optimiser** en allant au-delà de l'exigence réglementaire.

**2 – attirer** en renforçant les dispositifs existants et en intégrant tous les métiers, tous les collaborateurs, tous les fournisseurs, la communauté aéroportuaire dans son ensemble ainsi que nos autres parties prenantes.

**3 – élargir** pour que notre *leadership* en matière de développement durable et de RSE concoure au développement et

au rayonnement du Groupe, en France et à l'international, à sa compétitivité et à sa valorisation.

### Six thématiques

Notre politique intègre, pour six thématiques (énergie, eau, déchets, air et émissions, biodiversité, aménagement et construction durables), des objectifs ambitieux en lien avec les orientations du contrat de régulation économique 2016-2020 et la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015.

### Management

Notre objectif est de maîtriser l'ensemble des risques, dans le respect des exigences légales et réglementaires qui encadrent nos activités. Tous les systèmes de management font partie intégrante du dispositif de contrôle interne et jouent un rôle important dans la maîtrise des risques.

**Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly** disposent de systèmes de management intégré (SMI) certifiés (mai 2008 pour Paris-Charles de Gaulle ; octobre 2013 pour Paris-Orly). Le SMI est conforme aux normes internationales de gestion de la qualité (ISO 9001), de l'environnement (ISO 14001), de la santé et de la sécurité au travail (OHSAS 18001). Il prend en compte les règles de sûreté et de sécurité aéroportuaires établies par la réglementation communautaire et la Direction générale de l'Aviation civile (DGAC). En 2017, Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly ont passé avec succès les audits SMI de renouvellement.

### Paris-Le Bourget (2005), l'héliport d'Issy-les-Moulineaux (2009) et l'aérodrome de Toussus-le-Noble (2015)

disposent d'un système de gestion de l'environnement (SME) conforme à la norme ISO 14001 (version 2009).

✓ Notre système de gestion de l'environnement de Paris-Charles de Gaulle a été déclaré conforme à la norme ISO 14001 (version 2015). Les audits de conformité à la norme révisée de Paris-Le Bourget, Paris-Orly et Toussus-le-Noble sont prévus dans le courant de l'année 2018.

Révisée en 2015, la norme ISO 14001 donne une plus grande importance au management environnemental dans l'orientation stratégique de l'entreprise. Elle incite à utiliser des ressources durables, à maîtriser son impact climatique, à adopter une perspective de cycle de vie (produits et services sont considérés du berceau à la tombe) et à introduire une stratégie de communication et de dialogue avec les parties prenantes.

### Notre système de gestion de l'énergie

(SMÉ) est certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 depuis juin 2015. Il couvre l'ensemble des activités de l'entreprise sur les trois plates-formes franciliennes. L'audit de suivi de 2017 a acté une progression de la maîtrise opérationnelle.

### Déploiement et outil de pilotage de la performance

La direction de l'Environnement et du Développement durable assure le *reporting* des indicateurs dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de la RSE. Issues de différentes applications informatiques ou collectées séparément, ces données ne sont pas centralisées.

### Formation

Tout au long de l'année, les salariés sont sensibilisés à la préservation et la protection de l'environnement ainsi qu'à la maîtrise de l'énergie. Ces informations sont partagées *via* des outils de communication interne, notamment le système de gestion électronique des documents, le journal interne *Connexions* et le site intranet du Groupe ADP. Un parcours de formation axé sur l'environnement et l'énergie a été redéfini en 2018. Une nouvelle formation au management de l'énergie est déployée depuis 2016 et 200 salariés seront formés d'ici à 2020. Des opérations spécifiques sont également lancées (distribution gratuite d'ampoules LED aux salariés, création et diffusion de films humoristiques pour la sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, etc.).

## Ecosalariés

Depuis 2015, les salariés souhaitant s'impliquer dans la protection de l'environnement, dans un cadre professionnel, peuvent s'engager dans la communauté des écosalariés : 69 collaborateurs ont déjà souscrit en ligne à l'écocharte du Groupe ADP, recueil d'écogestes quotidiens. Véritables ambassadeurs des bonnes pratiques environnementales dans l'entreprise, ces écosalariés définissent leurs actions prioritaires au cours de réunions trimestrielles. Ils élaborent un plan d'actions annuel au cours de la dernière réunion.

Cinq actions ont été développées en 2017 : la récupération des capsules de café, l'incitation à l'usage des cendriers, une campagne d'information sur Sam FM (outil de traitement des incidents déclarés), le déploiement d'unités centrales à basse consommation d'électricité, l'édition recto-verso des bulletins de paie.

En 2017, une équipe d'écosalariés du bâtiment Askia (Paris-Orly) a contribué à mettre en place la valorisation de plus de 35 000 capsules de café et de thé en six mois. Toujours à Paris-Orly, d'autres volontaires ont engagé une campagne de sensibilisation à la propreté du terminal Orly Sud.

## Promouvoir nos bonnes pratiques

Nous réunissons au sein des Clubs des partenaires environnement (CPE), créés en 2003, les entreprises présentes sur nos trois plates-formes franciliennes. Ces clubs sont des lieux de réflexion et d'échange de bonnes pratiques. Ils organisent des événements et participent avec nous aux actions collectives nationales ou européennes. Une centaine d'entreprises sont membres des CPE.

En juin 2017, nous avons mis en ligne une nouvelle version du site [Ecoairport](#). Accessible aux acteurs aéroportuaires membres des CPE, il met à leur disposition des actualités et des informations environnementales pour engager des démarches concrètes en

faveur du développement durable. Promouvoir les bonnes pratiques environnementales, c'est aussi les partager avec toutes nos parties prenantes. Durant la Semaine européenne du développement durable, nous avons invité plusieurs *start-up* à venir exposer des solutions innovantes en matière de gestion des déchets et de l'eau, de mobilité durable, d'amélioration de la qualité de l'air, de mise en réseau et d'actions participatives.

## Notre laboratoire

L'État nous confie la surveillance environnementale des aéroports franciliens. Cette mission est assurée par notre laboratoire, certifié ISO 9001 et accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac).

Le laboratoire assure la surveillance de la qualité de l'air ambiant sur les aéroports parisiens en exploitant un réseau de stations de mesure fixes et temporaires. Il effectue les inventaires d'émissions des activités aéroportuaires, surveille la qualité des rejets atmosphériques des centrales thermiques et effectue les études de qualité de l'air intérieur (aérogares, parkings...). Grâce à ses quatre stations de surveillance, il mesure, en continu, les taux de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), les concentrations de particules fines (PM 10 et PM 2,5) et d'ozone (O<sub>3</sub>).

Les eaux usées issues des activités de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget et des industries de la zone aéroportuaire font l'objet d'un suivi rigoureux. Le laboratoire d'Aéroports de Paris surveille la qualité des eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel ainsi que le niveau de la nappe phréatique grâce à un réseau de points de mesures (piézomètres).

Le laboratoire mesure en continu le bruit des avions sur et autour des aéroports parisiens. Le couplage de ces valeurs avec les trajectoires des aéronefs permet d'attribuer un niveau sonore à chaque appareil ayant décollé ou atterri à Paris-Orly et à Paris-Charles de Gaulle. Nous fournissons aussi aux autorités (DGAC, notamment) les mesures et analyses

acoustiques nécessaires à leurs prises de décision relatives à la maîtrise et au contrôle du bruit aérien.

Le laboratoire assure enfin le suivi environnemental de la qualité des sols, conformément à la méthodologie du ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce suivi permet de vérifier la compatibilité de l'état environnemental des sites avec leurs usages et/ou les projets d'aménagements, et d'engager au besoin le traitement de la pollution sur les sites. Les procédures de prévention et de gestion du risque de pollution des sols ont été mises à jour en 2017.

✓ Depuis 2014, le site internet du laboratoire, [Ev-labo.aeroportsdeparis.fr](#), donne accès aux mesures en temps réel et aux bilans mensuels et annuels du bruit, des polluants atmosphériques ou de la qualité de l'eau.

## 44 millions d'euros

C'est le montant des investissements environnementaux prévus dans notre troisième contrat de régulation économique (2016-2020).

## ÉNERGIE

### Nos objectifs pour 2020

L'année 2017 est la seconde année de mise en œuvre de notre politique énergétique. Nous ambitionnons d'améliorer notre performance énergétique de 1,5 % par an, en moyenne, durant la période 2016-2020 et de porter à 15 %, en 2020, la part d'énergies renouvelables dans notre consommation finale.

Nous y parvenons par plusieurs moyens. Nous diminuons nos consommations d'énergie (électricité, chaleur et froid). Nous améliorons l'efficacité énergétique de nos bâtiments en mettant en œuvre de nouvelles technologies plus efficaces pour l'éclairage, la ventilation, les équipements électromécaniques. Nous augmentons la part des énergies renouvelables dans notre bouquet énergétique. À trafic croissant, nous visons une réduction de 65 % de nos émissions de CO<sub>2</sub> par passager entre 2009 et 2020. Cet objectif, qui renforce notre implication dans la lutte contre les dérèglements climatiques (voir page 37) a été rendu public dès juin 2015 dans le [manifeste collectif](#) que nous avons signé avec Air France KLM et le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (Gifas).

En 2017 nous avons décidé de nous donner pour objectif la neutralité carbone pour 2030.

### Un système de management de l'énergie

Notre système de management de l'énergie (SMÉ) a été certifié conforme à la norme internationale ISO 50001 en juin 2015. Nous avons été le premier groupe gestionnaire d'un système aéroportuaire de cette taille (101,5 millions de passagers en 2017) à avoir obtenu cette certification. Elle reconnaît notre engagement à améliorer notre performance énergétique et à réduire notre empreinte carbone. Le SMÉ est venu enrichir nos systèmes de

management intégré et de management de l'environnement (SMI/SME). En engageant cette démarche, nous avons identifié les « usages énergétiques significatifs » (UES) de nos installations, c'est-à-dire les processus les plus énergivores. Notre action vise à améliorer la performance énergétique de ces processus et des équipements utilisés pour fournir le service souhaité. Un manager énergie est chargé de piloter le SMÉ dans chacun de nos trois principaux aéroports franciliens et au sein de notre direction de l'Immobilier. Un responsable du SMÉ de l'entreprise gère l'ensemble pour en assurer la robustesse, la cohérence et l'efficacité.

Dans le cadre de notre SMÉ, nous mettons en place, depuis l'année 2016, des indicateurs de performance énergétique (IPÉ) de proximité sur l'ensemble de nos plates-formes. Nous pouvons ainsi, grâce à une surveillance au plus près des process ou des zones et à la fréquence plus élevée des contrôles, détecter plus facilement les dérives de consommation et les corriger. Les alertes, leur nature et les actions correctives menées sont enregistrées. Ce retour d'expérience favorise la prévention de futures dérives.

### Efficacité énergétique

#### NOTRE PLAN DE PROGRÈS ÉNERGIE

Notre plan de progrès s'organise selon trois priorités :

- 1 - rendre nos installations robustes et sobres en énergie,
- 2 - optimiser les opérations

(exploitation et maintenance) d'un point de vue énergétique,  
3 - améliorer la qualité du bâti et des équipements.

### L'ÉCLAIRAGE SOBRE ET INTELLIGENT, UNE PRIORITÉ

Représentant 25 % de nos consommations d'énergie, l'éclairage constitue l'une des cibles prioritaires de notre stratégie d'amélioration de l'efficacité énergétique. Nous avons engagé un important programme de remplacement progressif de nos éclairages par des systèmes économes associés à une gestion intelligente de l'éclairage. Objectif : apporter la quantité de lumière optimale, quand il faut, là où il faut en utilisant les technologies sobres les plus récentes. Nous mettons l'accent sur l'utilisation de luminaires à LED dans les nouvelles installations et dans toutes les rénovations. En généralisant ces systèmes nous homogénéisons les ambiances lumineuses dans nos espaces pour le confort de nos clients.

✓ En 2017, le système d'éclairage du parking PEF de Paris-Charles de Gaulle a été entièrement modernisé. Les 6 000 sources classiques ont laissé la place à 5 000 lampes à LED. L'avantage est triple : meilleur rendu des couleurs pour les usagers, baisse attendue de 40 % de la consommation d'électricité et réduction sensible des coûts de maintenance. Des éclairages à LED ont également été déployés sur les aires avions India à Paris-Le Bourget, dans les parkings P1, P2 et P3 de Paris-Orly ou dans le nouveau siège du groupe à Paris-Charles de Gaulle.

### Du froid toujours moins gourmand

Sur une plate-forme aéroportuaire, l'énergie ne sert pas uniquement à produire de l'électricité, de la lumière ou de la chaleur. Mais aussi du froid. Les systèmes industriels de climatisation des bâtiments sont généralement énergivores. À l'échelle mondiale, le froid et le conditionnement d'air sont à l'origine de 15 % de la consommation d'électricité et de près de 5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans ces conditions, comment satisfaire des besoins croissants en climatisation tout en réduisant les consommations d'énergie ? À la centrale frigorifique de Paris-Orly, nous avons remplacé un groupe froid obsolète par deux groupes à vitesse variable, équipés de la technologie dite « haute pression flottante » (HPF). Ce dispositif adapte les besoins de refroidissement à la température extérieure : moins il fait chaud dehors, moins les ventilateurs de réfrigération seront utilisés. Ainsi équipés, les groupes froid de Paris-Orly consomment un tiers d'électricité de moins que les machines frigorifiques classiques. D'ici à 2030, il est prévu que la production de froid progresserait de 10 000 MWh/an quand la consommation d'électricité associée n'augmentera que de 1 000 MWh/an.

## Les énergies renouvelables

En 2017, notre production d'énergies renouvelables (EnR) a satisfait 15,8 % des besoins internes en énergie cumulés de nos trois plates-formes. 12,7 M€ ont déjà été investis dans la production d'énergie par géothermie dont 3 M€ de subventions de l'Ademe et de la région Île-de-France et 8,65 millions d'euros pour la valorisation de la biomasse dont 3 millions d'euros de subventions de l'Ademe.

### SOLAIRE, GÉOTHERMIE, BIOMASSE

Plusieurs systèmes de production d'énergie à partir d'énergies renouvelables sont opérationnels sur nos plates-formes franciliennes. Ils valorisent les énergies solaire, géothermique et issue de la biomasse. Ce dispositif a été complété, en 2015, par l'inauguration, à Paris-Le-Bourget, d'un système original, couplant centrale photovoltaïque montée sur ombrière et pompe à chaleur.

✓ À Paris-Orly, la centrale géothermique en service depuis 2011 devrait produire à terme la chaleur nécessaire au chauffage des aérogares et du quartier d'affaires Cœur d'Orly en évitant l'émission, en rythme de croisière, de 9 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

✓ Paris-Charles de Gaulle a mis en service, en 2012, un système de thermo-frigo-pompe à haut rendement qui chauffe et refroidit le Hall M, ainsi qu'une centrale biomasse qui couvre 25 % des besoins en chaleur de la plate-forme et évite en mode normal l'émission de 18 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

✓ Paris-Le Bourget dispose, depuis fin 2015, de 600 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques et d'une centrale géothermique qui produit de la chaleur (satisfaisant près de 70 % des besoins internes en chauffage d'Aéroports de Paris) ainsi que du froid. Au total, elle couvre l'équivalent de 30 % des consommations internes d'énergie d'Aéroports de Paris sur la plate-forme et évite l'émission d'environ 120 tonnes de CO<sub>2</sub>.

## ÉLECTRICITÉ VERTE

En complément, pour réduire notre empreinte carbone, nous avons souscrit l'offre d'électricité d'origine renouvelable proposée par notre fournisseur, engageant ce dernier à nous livrer en 2017 une électricité à 60 % d'origine renouvelable (contre 50 % en 2015). L'énergéticien fournit des attestations certifiées par un tiers expert, garantissant que ce quota a été produit par des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens ou des fermes photovoltaïques. Sur la plate-forme Paris-Le Bourget, 100 % de l'électricité est d'origine renouvelable. Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly passeront à une électricité à 80 % d'origine renouvelable d'ici à 2020.

### Aménagement et construction durables

#### LA VILLE AÉROPORTUAIRE DURABLE

L'aménagement foncier, la construction et la réhabilitation de bâtiments, pour notre propre compte ou pour le compte des entreprises implantées sur nos plates-formes, représentent une part importante de notre activité immobilière. Nous investissons également dans la croissance de la « ville aéroportuaire », concept qui désigne les développements urbains qu'un grand aéroport suscite sur son emprise, comme Roissy-pole ou le futur quartier d'affaires Cœur d'Orly. Nous contribuons aussi à l'implantation d'écoquartiers et respectons les règles de l'écoconstruction.

#### UNE QUALITÉ D'ÉCOCONSTRUCTION CERTIFIÉE

Dans tous nos projets immobiliers, nous promovons le respect des règles de la haute qualité environnementale (HQE) et/ou du bâtiment basse consommation (BBC). Nous ferons certifier nos futurs bâtiments HQE™ (certification française), BREEAM® (certification britannique d'envergure internationale) ou par tout autre label pertinent. Nous étudierons systématiquement la possibilité de faire certifier nos projets aéroportuaires. Nous encourageons nos partenaires et clients à construire selon ces principes.

Sur la période 2016-2020, les projets neufs d'aérogares et d'investissement supérieur à 60 millions d'euros feront l'objet d'un commissionnement, au cours duquel les performances énergétiques du bâtiment seront vérifiées.

✓ Mise en service en avril 2016, la jetée internationale du terminal sud de Paris-Orly est le premier bâtiment, conçu et réalisé par le Groupe ADP, dont les installations techniques et la qualité de réalisation ont fait l'objet d'un commissionnement afin de s'assurer des performances énergétiques réelles. Consommant 16 % d'énergie en moins que ne l'exige la réglementation thermique 2012, la jetée internationale émet 60 % de moins de CO<sub>2</sub> que la moyenne des aérogares. Elle est certifiée NF Bâtiments tertiaires - Démarche HQE™ niveau Excellent.

✓ Après seulement vingt mois de travaux, le Groupe ADP a inauguré, le 20 mars 2017, son nouveau siège social, à Paris-Charles de Gaulle. Intégré dans un ensemble de trois immeubles, il est relié à l'immeuble de bureau Baïkal ainsi qu'à la nouvelle Maison de l'Environnement et du Développement durable de la plate-forme. Nous compensons les émissions de gaz à effet de serre de notre siège social, à Paris-Charles de Gaulle, en investissant dans des projets bas carbone. Conçus par les équipes du Groupe ADP, les trois bâtiments briguent une certification HQE™ Excellent et BREEAM® Very Good. Ce même niveau de certification HQE™ est visé par la future jonction entre les terminaux sud et ouest de Paris-Orly, dont l'ouverture est prévue en 2019.

#### Des LED pour tous

Parce qu'elles durent 40 fois plus longtemps et consomment 5 fois moins d'électricité que des ampoules à incandescence, les sources LED sont une solution d'éclairage efficiente. À ce titre, nous les déployons massivement. En décembre 2017, nous avons également distribué gratuitement 15 770 ampoules LED à nos collaborateurs volontaires. Le partenaire de cette opération obtiendra des certificats d'économie d'énergie (CEE) prévus par la loi Grenelle II.

► En 2017, les travaux d'amélioration de la performance énergétique des trois principaux aéroports parisiens que nous exploitons ont représenté 78 % de nos investissements siglés « développement durable ».

3

## AIR, ÉMISSIONS, CLIMAT

Engagés dans la lutte contre le changement climatique, nous considérons la réduction de notre empreinte carbone comme l'un des piliers de notre politique environnementale. À l'écoute des messages du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), nous sommes convaincus que nous devons et pouvons agir pour contribuer à « stabiliser le réchauffement à un niveau non dangereux », principal objectif de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

✓ Cette ambition s'est notamment traduite en 2017 par notre engagement à atteindre la neutralité carbone pour nos activités d'ici à 2030.

### Notre plan de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

Nous avons fait de la réduction de notre empreinte carbone l'un des piliers de notre politique environnementale. À fin 2016, nous avons fait chuter nos émissions de CO<sub>2</sub> par passager de 63 % par rapport à 2009, dépassant ainsi notre objectif initial. En conséquence, en décembre 2016, nous nous sommes fixé un nouveau défi en relevant l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à 65 % fin 2020. Entre 2009 et 2017, nous avons déjà diminué de 69,9 % nos rejets carbonés internes par passager.

### PRIX INTERNE DU CARBONE

Depuis le début de 2017, nous intégrons un prix interne du carbone à l'évaluation économique des projets d'un coût supérieur à trois millions d'euros. Cet outil nous permet de bâtir un modèle d'affaires plus résilient en anticipant les impacts financiers de la neutralité carbone.

✓ En mars 2017, nous avons signé le « Manifeste pour décarboner l'Europe » du *think-tank* « *The Shift Project* » et apporté notre soutien à la *Carbon Pricing Leadership Coalition* dont la mission est d'encourager l'émergence d'un prix réel du carbone à l'échelle internationale.

### ÉNERGIE POSITIVE

Pour parvenir à la neutralité carbone, nous allons accroître la part des sources d'énergies renouvelables dans notre approvisionnement en électricité : 80 % d'électricité verte dans nos consommations en 2020 contre 60 % en moyenne en 2017. Pour certains de nos futurs bâtiments nous visons l'énergie positive. C'est le cas pour le projet du terminal 4 de Paris-Charles de Gaulle : il produira plus d'énergie qu'il n'en consommera.

### L'HORIZON 2025

Répondant aux obligations fixées par le décret du 10 mai 2016, pris en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, nous avons transmis en 2016 à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) nos estimations de réduction des intensités d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques aux horizons 2020 et 2025 ainsi que le plan de réduction associé.

### AVEC PARIS ACTION CLIMAT

Nous avons signé, en octobre 2015, la Charte d'engagement partenariale

pour le climat de Paris Action Climat. Nous y reprenons nos objectifs climat. Nous nous sommes aussi engagés à mener des actions relatives à nos bâtiments, nos activités, la production de déchets, nos modes de consommation, les transports et les énergies renouvelables.

### Nos solutions pour le climat

Pour réduire nos émissions, nous agissons sur trois sources principales : centrales thermiques, consommations d'énergie et véhicules de service.

✓ **La mise en service des centrales à géothermie** à Paris-Orly, et à **biomasse** et **photovoltaïque** à Paris-Charles de Gaulle, a réduit de 27 000 tonnes par an nos rejets carbonés.

✓ **La réhabilitation ou la construction de bâtiments sobres** a diminué de près de 4 000 tonnes par an les émissions imputables à nos consommations de chaleur et d'électricité.

✓ **Le remplacement de nos véhicules de service** par des voitures électriques ou à faible émission a fait baisser de 26 % l'impact carbone de notre flotte entre 2009 et 2017.

✓ **En partenariat** avec la DGAC, Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly ont développé la gestion locale des départs (GLD) en s'appuyant sur un outil informatique. Issue d'une démarche collaborative (*Collaborative Decision Making*), la GLD diminue le temps de roulage d'un avion entre son départ du poste de stationnement et son décollage, avec d'importantes économies de carburant et

### Décarboner les voitures

Pour réduire l'empreinte carbone de nos plates-formes aéroportuaires, nous faisons évoluer notre flotte de véhicules et nous incitons nos parties prenantes à s'équiper en véhicules « bas carbone ». Depuis 2015, un programme d'équipement des parkings en bornes de recharge de voitures électriques et hybrides rechargeables a été engagé. En 2017, 164 installations étaient déjà opérationnelles dans les parkings publics et privés : 53 de plus qu'en 2016. Ce parc sera accru d'un tiers d'ici à 2020. Nous avons par ailleurs un parc de 234 voitures électriques ou hybrides. L'électrification ne sera pas la seule façon de décarboner le transport terrestre. Pour accompagner le déploiement de taxis électriques à pile à combustible, nous avons inauguré à Paris-Orly, fin 2017, en partenariat avec Air Liquide, une station de distribution d'hydrogène. Une station comparable sera installée en 2018 à Paris-Charles de Gaulle.

d'émissions de dioxyde de carbone à la clé. Mise en œuvre pour certaines approches, la descente en continu réduit la sollicitation des moteurs, leur consommation de kérosène et leurs émissions de gaz carbonique.

**LE FACTEUR HUMAIN**

Pour sensibiliser les salariés, la direction de l'Environnement et du Développement durable a diffusé tout au long de l'année 2017, sur l'intranet de l'entreprise, des clips vidéo à teneur environnementale. Intitulés « Bref, sauvons la planète », ces six épisodes — pastiches de véritables séries télévisées — mettent en valeur des actions positives et réalisables par tous pour réduire notre impact sur le climat.

**L'Aéroport Carbon Accreditation (ACA)**

**QU'EST-CE QUE L'ACA ?**

Depuis 2009, nous participons au programme d'accréditation de l'*Aéroport Carbon Accreditation*, mis en place par l'ACI-Europe, branche européenne de l'association mondiale des aéroports, en matière de gestion du carbone. L'*Aéroport Carbon Accreditation (ACA)* évalue et reconnaît les efforts entrepris par les aéroports pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les performances présentées sont vérifiées par un tiers indépendant.

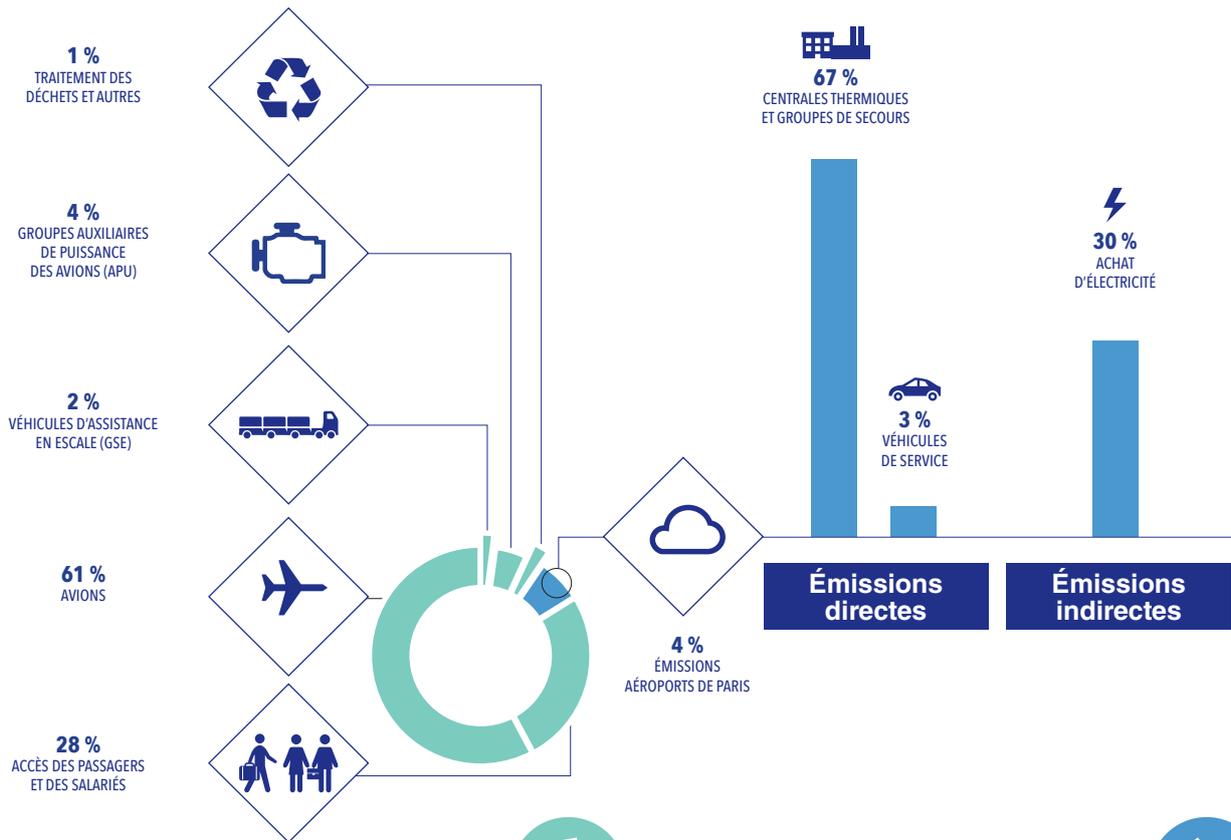
- ✓ 4 niveaux d'accréditation
- 1 - la cartographie des émissions (scope 1);
- 2 - la réduction des émissions (scope 2);

- 3 - l'optimisation (scope 3);
- 3+ - la neutralité (pour les scopes 1 et 2).

**NOTRE ACCRÉDITATION**

Les aéroports Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le-Bourget ont vu renouveler, en 2017, le niveau 3 de l'*Aéroport Carbon Accreditation*. L'ACA valide le calcul et les actions de baisse des émissions internes de nos plates-formes (périmètre Aéroports de Paris - scopes 1 et 2) et de celles de nos parties prenantes (périmètre externe Aéroports de Paris - scope 3). La lutte contre les dérèglements climatiques ne consiste pas seulement à modifier les fonctionnements internes (scopes 1 et 2), elle concerne aussi les partenaires d'Aéroports de Paris sur l'ensemble des plates-formes aéroportuaires (scope 3).

**ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2016**



**Émissions externes aéroportuaires**  
 Total : 2 001 965 tCO<sub>2</sub> <sup>(1)</sup> en 2016  
 (1 970 842 tCO<sub>2</sub> en moyenne sur les années 2013, 2014 et 2015)

(1) Émissions externes en 2016 pour Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris Le-Bourget. L'augmentation est essentiellement due à la fiabilisation du calcul pour certains postes d'émission.

+2 % tCO<sub>2</sub>

**Émissions internes (Aéroports de Paris)**  
 Total : 76 970 tCO<sub>2</sub> <sup>(2)</sup> en 2016  
 (93 062 tCO<sub>2</sub> en moyenne sur les années 2013, 2014, 2015)

(2) Émissions internes (Aéroports de Paris) en 2016 pour les trois aéroports. La diminution est due à la baisse de la consommation d'énergies fossiles des centrales thermiques, à l'augmentation de notre production d'énergies renouvelables et à un pilotage de proximité des consommations énergétiques.

-17 % tCO<sub>2</sub>

Consulter le [bilan des émissions de GES 2016 du Groupe ADP](#) sur son site internet.

Des actions conjointes sont ainsi menées pour optimiser le temps de roulage des avions au sol (approche *Airport-Collaborative Decision Making – A-CDM*) et pour réduire l'utilisation des moteurs des avions au sol.

À Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, des prises 400 Hz au sol sont installées pour l'alimentation en électricité des avions au contact, en remplacement des groupes électrogènes diesel et des moteurs thermiques auxiliaires (APU).

Les émissions internes de CO<sub>2</sub> (scopes 1 et 2) des trois plates-formes parisiennes s'établissaient en 2016 à 76 970 tonnes.

Les émissions externes (émissions du scope 3) des trois aéroports se sont élevées à 1 924 995 tonnes en 2016.

### L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2011-2015), une évaluation des aéroports français aux vagues de chaleur, à la montée du niveau de la mer, aux événements climatiques extrêmes et à l'évolution du régime des vents a été réalisée. À la suite de ces travaux, nous avons établi une cartographie des risques naturels, ainsi qu'un plan d'actions. Ces documents seront mis à jour dès 2018, année d'élaboration du PNACC 2.

### La mobilité maîtrisée

Nous optimisons les déplacements et la mobilité de nos salariés et des salariés des entreprises installées sur nos aéroports. Nous promovons les transports collectifs et contribuons à leur déploiement et nous incitons à adopter les modes de déplacement dits « actifs » comme la marche à pied ou le vélo.

### COVOITURAGE ET AUTO-PARTAGE

Près de 90 % des salariés de nos plates-formes se rendent à leur travail en voiture. Depuis douze ans, nous animons un plan de mobilité (PDM – anciennement PDE) afin de réduire l'empreinte environnementale des déplacements domicile-travail et professionnels. Le plan d'actions triennal 2016-2018 associe les filiales du groupe à plusieurs de ces actions. Nous avons également mis en œuvre, avec les entreprises présentes sur les aéroports, des plans de mobilité interentreprises (anciennement PDIE), en 2011 à Paris-Charles de Gaulle, en 2012 à Paris-Orly et en 2013 à Paris-Le Bourget.

✓ Depuis 2014, l'association R'Pro'Mobilité porte le plan de mobilité interentreprises de Paris-Charles de Gaulle. Elle réunit neuf entreprises : Aéroville, Air France, CIF Keolis, FedEx Express, La Poste, Aéroports de Paris, Bolloré Logistics, Hub Safe et notre filiale Hub One. Employant plus de 50 % des effectifs de l'aéroport, ces sociétés s'engagent à promouvoir une mobilité plus respectueuse de l'environnement. En septembre 2017, R'Pro'Mobilité a mis en place une plate-forme de covoiturage, R'Pro'covoiturage, pour les salariés des sites aéroportuaires franciliens. Une étude sur l'auto-partage sera lancée en 2018.

✓ Depuis 2016, le plan de mobilité interentreprises de Paris-Le Bourget s'est également constitué en association sous le nom de « Bourget Pro'Mobilité » et a expérimenté un service de navette électrique entre la gare RER B du Bourget et l'aéroport.

### CDG EXPRESS

Le futur CDG Express qui reliera en 20 minutes Paris-Charles de Gaulle et la gare de l'Est de Paris assurera aussi une liaison à faible émission de CO<sub>2</sub>,

contribuant ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique. La mission d'études juridiques, techniques et financières du CDG Express a été confiée à CDG Express études SAS, société commune entre SNCF Réseau et le Groupe ADP. Les travaux doivent s'achever à l'horizon 2024. Le CDG Express transportera 7 à 8 millions de passagers par an, dès 2030. Ce projet répond à un vœu de l'État, exprimé en 2013 lors des annonces relatives au Nouveau Grand Paris.

### LIGNE 17 ET LIGNE 18

La ligne 17 du Grand Paris Express reliera le Triangle de Gonesse à Paris-Charles de Gaulle à l'horizon 2030 et sera prolongée jusqu'à Saint-Denis-Pleyel. Liaison ferroviaire entre Paris-Orly et Versailles, la ligne 18 devrait interconnecter Paris-Orly au plateau de Saclay au plus tard en 2027.

### La surveillance de la qualité de l'air

Notre laboratoire, accrédité Cofrac, surveille la qualité de l'air ambiant dans les aéroports parisiens grâce à son réseau de stations de mesure fixes et temporaires (voir page 39, chapitre « Politique et engagement »). En mars 2016, nous avons signé l'engagement collectif des acteurs du transport aérien, dans la continuité de la Convention du secteur aérien de 2008. Nous participons aussi à l'élaboration du troisième plan de protection de l'atmosphère de la région Île-de-France, qui devra entrer en application en 2020.

Consulter le site de notre laboratoire : [Ev-labo.aeroportsdeparis.fr](http://Ev-labo.aeroportsdeparis.fr).

4

## EAU

## Consommer moins

## OBJECTIF ET BILAN

Nous entendons réduire de 5 % la consommation interne d'eau potable par passager entre 2014 et 2020. Dans ce but, nous avons mis en place plusieurs dispositifs. Dans tous nos terminaux, la consommation d'eau est suivie par supervision et les coupures d'eau sont automatiques en cas de soutirage inhabituel. Ce comptage nous permet de détecter rapidement les fuites et de les colmater au plus vite. Nous récupérons et recyclons les eaux pluviales pour différents usages. Nous déployons des équipements économes dans les sanitaires de nos aéroports.

## NOUVELLE POLITIQUE, NOUVEAUX OBJECTIFS

Dans le cadre des schémas directeurs « Eau », nous allons favoriser l'infiltration des eaux pluviales. Grâce à cette action, nous limiterons les risques d'inondation, en cas d'événements climatiques extrêmes.

## Gérer le cycle de l'eau

Nous assurons la gestion complète du cycle de l'eau sur nos aéroports, depuis la distribution d'eau potable jusqu'au traitement des eaux de ruissellement. Nous assumons cette responsabilité pour nos activités propres et pour celles de nos partenaires.

## EAUX USÉES, EAUX PLUVIALES

Les eaux usées collectées sont rejetées dans les canalisations départementales qui les acheminent vers les stations d'épuration de la région parisienne. Pour piloter la gestion de nos process, nous disposons de schémas directeurs « Eau », en cours de réactualisation.

✓ **Compensation** – Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly représentent à

## Phyto-remédiation

À Paris-Charles de Gaulle, nous expérimentons un système de phyto-épuration des eaux glycolées, produites par les opérations de déverglaçage des pistes et de dégivrage des avions. Obtenus en 2016, les premiers résultats, sur une parcelle plantée de végétaux sélectionnés par les techniciens du laboratoire, ont montré un rendement épuratoire de plus de 95 %. Nous avons engagé, en 2017, des travaux pour accroître l'efficacité du système, notamment en optimisant le système d'irrigation et en automatisant le processus de dopage en fondants hivernaux. Couplé à un filtre à graviers aéré, ce dispositif affiche, en été, un rendement épuratoire moyen de 99 %. Une nouvelle phase expérimentale est en cours pour confirmer l'efficacité de ce système de traitement en période hivernale.

eux deux 1 600 hectares de surfaces imperméabilisées. Nous nous sommes engagés à limiter et compenser les nouvelles imperméabilisations lors des travaux d'aménagement de nos plates-formes par la création de bassins de stockage d'une capacité de 500 m<sup>3</sup> par hectare.

✓ **Surveillance** – Nous avons mis en place une procédure de [surveillance](#) des rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales issues des différentes activités et industries de la zone aéroportuaire. Nous assurons également la surveillance des nappes phréatiques.

✓ **Traitement** – À Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle, en complément des bassins de rétention et d'isolement des pollutions, nous exploitons des stations de traitement des eaux pluviales grâce auxquelles nous satisfaisons aux exigences réglementaires de rejet dans le milieu naturel imposées par un arrêté interpréfectoral spécifique à chaque aéroport. Paris-Orly est aussi doté d'un marais filtrant de 6 500 m<sup>2</sup> qui optimise le traitement des eaux pluviales. Pour améliorer la régulation des rejets d'eaux pluviales, Paris-Charles de Gaulle achève un projet visant à restructurer et à interconnecter ses bassins de rétention. Ce projet devrait être complété par une canalisation de plusieurs kilomètres qui rejettera les eaux traitées des bassins de rétention directement vers la Marne.

## RÉUTILISATION DES EAUX PLUVIALES

Nous récupérons et recyclons, sur l'ensemble de nos trois plates-formes franciliennes plus de 72 600 m<sup>3</sup> d'eaux pluviales par an soit l'équivalent de

5 % de nos consommations annuelles d'eau potable. Cette valorisation génère une économie annuelle d'environ 150 k€.

## Sols

Le laboratoire du Groupe ADP assure aussi le suivi environnemental de la qualité des sols, conformément à la méthodologie nationale du ministère chargé de l'Environnement. Cette mission permet de vérifier la compatibilité de l'état environnemental des sites avec leurs usages et/ou les projets d'aménagements, et d'engager au besoin le traitement de la pollution sur les sites. Les procédures de prévention et de gestion du risque de pollution des sols ont été mises à jour en 2017.

5

## DÉCHETS

## Notre responsabilité

Propriétaires et exploitants des plates-formes aéroportuaires, nous gérons les déchets générés par nos activités et par celles de nos partenaires.

## DÉCHETS NON DANGEREUX

Nous organisons la collecte des déchets non dangereux et définissons les règles de tri, les emplacements des conteneurs et les consignes de transport.

✓ Sur les plates-formes, les biodéchets et déchets non dangereux sont triés par filière.

### DÉCHETS DANGEREUX

Nous proposons la gestion collective des déchets dangereux à nos partenaires. Les déchets dangereux sont soit recyclés soit traités en fonction de la réglementation applicable à chaque type de résidus.

### Nos objectifs de valorisation des déchets

Dans le cadre de notre politique environnementale et énergétique 2016 - 2020, nous nous sommes engagés à réduire et mieux valoriser, d'ici à 2020, les déchets générés dans nos aéroports. Ce train de mesures vise à économiser des ressources naturelles et sa mise en œuvre nous incite à :

- diminuer la production de déchets et inciter nos partenaires à adopter ces pratiques ;
- atteindre un taux de valorisation matière de 45 % des déchets non dangereux internes ;
- valoriser 70 % des déchets de chantier ;
- déployer des actions liées à l'économie circulaire ;
- proposer un service de collecte des biodéchets à tous nos clients pour 2020 ;
- réduire la production de déchets alimentaires au sein de nos restaurants d'entreprises.

✓ Les marchés de collecte et traitement des déchets de Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle, notifiés en 2016 et 2017 pour Paris-Le Bourget, prévoient d'accroître les taux de valorisation en renforçant les dispositifs de tri des déchets dans les centres de traitement du prestataire de collecte.

### Nous luttons contre le gaspillage alimentaire

Nous sensibilisons les concessionnaires en aérogare à la gestion des biodéchets et menons des actions de sensibilisation en lien avec les prestataires des restaurants interentreprises ou *via* le comité d'entreprise qui gère six points de restauration d'entreprise sur nos sites.

✓ En 2017, 942 tonnes de biodéchets, envoyées dans l'usine de méthanisation Bionerval, proche de Paris-Orly, ont généré près de 330 MWh de production électrique. Les digestats (résidus de la méthanisation) sont cédés gratuitement aux agriculteurs qui les valorisent comme fertilisants de culture. Les huiles alimentaires usagées des quatre restaurants d'entreprise de Paris-Orly sont transformées en agrocarburants.

### Nous développons la collecte sélective

Nous avons organisé la collecte sélective dans les aérogares, dans nos locaux administratifs et sur les quais des terminaux 1 et 2 de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Des poubelles de tri sont à la disposition des passagers dans tous nos terminaux. Tous nos locaux administratifs disposent d'une solution de récupération de papiers et de cartouches d'imprimantes. Dans certains terminaux, nous avons créé la fonction de régisseur de quai, qui aide les producteurs de déchets à réaliser un tri de qualité.

✓ La collecte sélective des déchets à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, a été confiée à la société Paprec. Le marché intègre la collecte et le recyclage du papier utilisé dans l'entreprise. Nous sommes adhérents de Citeo, l'éco-organisme chargé par l'État de faire progresser le recyclage des papiers.

### RÉUTILISATION DE DÉCHETS

Pour rénover la piste 4 de Paris-Orly et la piste 2 de Paris-Charles de Gaulle nous avons utilisé, durant l'été 2016, des agrégats d'enrobés issus de la démolition des pistes. Jusqu'à 30 % de résidus ont été ainsi valorisés. Ceci a réduit la consommation de matière première vierge, limité les émissions liées au trafic des camions et abaissé les coûts de traitement des déchets ultimes.

✓ Les mesures mises en place par le Groupe ADP pour recycler les déchets produits sur ses plates-formes portent leurs fruits. Sur les 16 200 tonnes de déchets internes collectés en

2015, 27 % ont été effectivement recyclés. Un an plus tard, ce taux de valorisation atteignait 30,5 %. En 2017, 33,1 % des tonnages de déchets internes triés dans les aéroports franciliens ont été recyclés.

### RÉGISSEURS DE QUAI

En 2017, nous avons accru la présence des régisseurs de quai. Issus d'une entreprise d'insertion, ces techniciens aident les producteurs de déchets de Paris-Orly et de Paris-Charles de Gaulle à accomplir le bon geste de tri. Leurs conseils ont permis d'accroître de 2,6 points en quelques mois le taux de valorisation matière des déchets.

### COLLECTE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans le cadre des Clubs des partenaires environnement des aéroports parisiens, une quinzaine d'entreprises pérennisent la collecte des bouchons. Sociale et solidaire, cette collecte permet chaque année d'aider financièrement la fondation Frédéric Gaillanne Mira Europe. Cette fondation est spécialisée dans le dressage et l'offre de chiens guides à des jeunes malvoyants ainsi qu'à des enfants présentant d'autres handicaps, en France, en Espagne et au Portugal. Cette collecte est effectuée par des personnes en

### Valoriser les déchets interdits en cabine

Les règles de sûreté aéroportuaire interdisent aux passagers d'embarquer en cabine avec des bouteilles de parfum, de liquide ou de shampoing d'une contenance de plus de 10 cl. Les flacons récupérés aux postes d'inspection-filtrage étaient, jusqu'à présent, jetés dans le même compacteur que les déchets courants. Ils les souillaient, empêchant tout tri et diminuant de facto les taux de valorisation. Depuis septembre 2017, ces produits sont dirigés à Paris-Orly vers une filière spécifique : recueillis dans des conteneurs spéciaux, ils sont envoyés directement en incinération, ce qui préserve la valorisation des autres déchets.

contrat d'insertion. Cette initiative constitue un bon outil pédagogique pour développer l'autonomie et la confiance chez des personnes éloignées de l'emploi. En 2017, le nombre de points de collecte était en hausse tout comme la volumétrie (1,740 tonne contre 1,153 tonne en 2016).

6

## BIODIVERSITÉ

### Nos axes de travail

Disposant de plus de 6 600 hectares de territoires franciliens, nous sommes directement concernés par la protection de la biodiversité : c'est l'une des six thématiques de notre politique environnementale et énergétique 2016-2020.

Intégrée à la stratégie de l'entreprise, la protection de la biodiversité s'organise autour de trois axes :

- ✓ définir et déployer un plan de gestion écologique des aménagements ;
- ✓ réaliser une étude biodiversité pour les projets structurants et pour tous les aéroports ;
- ✓ réduire de 50 % les consommations de produits phytosanitaires entre 2008 et 2020.

### Nos programmes

En 2014, nous avons réalisé sur les territoires de nos trois aéroports principaux un diagnostic biodiversité. En 2015, Paris-Orly s'est impliqué dans l'association [Hop'Biodiversité](#) et Paris-Charles de Gaulle l'a rejointe en 2016. Cette association propose aux plates-formes aéroportuaires françaises d'étudier et de promouvoir la biodiversité présente sur leur territoire. Cette démarche donne aussi l'occasion à nos salariés et à nos partenaires d'observer la

faune et la flore remarquables qu'abritent les espaces naturels situés dans l'enclave aéroportuaire (1 200 hectares à Paris-Charles de Gaulle). Les résultats collectés alimenteront nos bases de données et celles du Muséum d'histoire naturelle. Nous pourrions ainsi développer les infrastructures en respectant les biotopes les plus fragiles.

- ✓ Finalisée en 2017 pour Paris-Charles de Gaulle, l'étude « Développement, paysage et biodiversité » est en cours de réalisation à Paris-Le Bourget et Paris-Orly. Les résultats pour les deux plates-formes aéroportuaires sont attendus en 2018. Nous intégrerons les éléments résultant de ces travaux dans notre politique d'aménagement et dans nos projets. Nos guides d'aménagement comportent déjà des préconisations spécifiques.
- ✓ La plate-forme Paris-Charles de Gaulle abrite 800 000 arbres et arbustes, selon un recensement effectué en 2012.

### Nos pratiques alternatives aux phytosanitaires

Dans le cadre des programmes Écophyto (I, II et III) du ministère de l'Agriculture, relatifs à la baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires, nous avons signé, en 2010, un accord-cadre sur l'usage professionnel des pesticides en zones non agricoles. Cette convention nous engage à développer les pratiques alternatives d'entretien des espaces verts et à diminuer de 50 % l'utilisation des produits phytosanitaires entre 2008 et 2020. D'ores et déjà, Paris-Orly n'a plus recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts coté piste.

- ✓ Toutes ces pratiques favorisent la reconquête des espaces naturels par les insectes pollinisateurs. Nos trois principales plates-formes franciliennes et l'aéroport d'aviation générale de Toussus-le-Noble abritent 22 ruches, qui produisent un miel déclaré propre à la consommation.

#### La biodiversité au quotidien

Comment conjuguer préservation de la biodiversité et renforcement de la sécurité aérienne ? Dans le cadre du partenariat scientifique conclu avec l'association Hop'Biodiversité, les agents intervenant côté piste ont vu leur rôle évoluer. Les techniciens du péril animalier recensent, eux, désormais systématiquement les espèces d'oiseaux installés dans les espaces naturels de l'emprise aéroportuaire : 64 ont ainsi été répertoriées en 2016. Certaines, comme le moineau friquet (*Passer montanus*), ne présentent aucun danger pour le trafic aérien. En recul en France, ce cousin du moineau domestique peut donc prospérer dans les centaines d'hectares de prairies situées dans le périmètre des plates-formes aéroportuaires. D'autres espèces devront être effarouchées pour limiter les collisions avec les aéronefs. Autre moyen pour réduire le risque aviaire : favoriser les espèces végétales prisées des oiseaux « sans danger » et éloigner des pistes celles qui attirent les espèces problématiques. Cette surveillance porte ses fruits. À Paris-Orly, on a dénombré, en 2016, seulement 2,3 incidents aviaires pour 10 000 mouvements d'avion : deux fois moins que la limite fixée par l'Organisation de l'aviation civile internationale.